AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRICA

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia. P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1284E RÉUNION

19 JUIN 2025
ADDIS-ABEBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.1284.1 (2025)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) à sa 1284e réunion tenue le 19 juin 2025, sur l'examen du rapport de la mission de terrain du CPS en République de Guinée, qui s'est déroulée les 30 et 31 mai 2025.

Le Conseil de paix et de sécurité,

Rappelant la Décision [Assembly/AU/Dec.868(XXXVII)] adoptée par la 37e session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union tenue les 17 et 18 février 2024 à Addis-Abeba (Éthiopie), et ***rappelant également*** la Déclaration [Ext/Assembly/AU/Decl.(XVI)] sur le terrorisme et les changements anticonstitutionnels de gouvernement, adoptée par la 16e session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA tenue à Malabo (Guinée équatoriale), les 27 et 28 mai 2022 ;

Rappelant en outre les décisions et déclarations antérieures sur la situation en République de Guinée, en particulier le Communiqué [PSC/PR/COMM.1212 (2024)] adopté à sa 1212e réunion tenue le 20 mai 2024 ;

Notant l'allocution liminaire de S.E. l'Ambassadeur Innocent E. Shiyo, Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie auprès de l'UA et Président du CPS de l'UA pour le mois de juin 2025, et la présentation du rapport de la mission de terrain du CPS en République de Guinée par S.E. l'Ambassadeur Harold Bundu Saffa, Représentant permanent de la République de Sierra Leone auprès de l'UA et Président du CPS pour le mois de mai 2025 ; et

Agissant en vertu de l'article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité,

1. ***Adopte*** le rapport de la mission de terrain du CPS de l'UA en République de Guinée et ses recommandations ; et ***demande*** à la Commission de l'UA et aux parties prenantes concernées de veiller à la mise en œuvre de ces recommandations et de tenir le Conseil régulièrement informé des progrès accomplis ;

2. ***Félicite*** les autorités de transition pour les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la feuille de route de la transition et **les exhorte** à continuer d'honorer les engagements pris en vue de son achèvement d'ici décembre 2025, comme convenu par les parties ;

3. ***Réaffirme*** la solidarité de l'UA avec le peuple et les autorités de transition de Guinée dans leur engagement à mener à bien le processus de transition et à rétablir l'ordre constitutionnel, conformément à la feuille de route de la transition qui doit être achevée d'ici décembre 2025 ;

4. ***Souligne*** l'importance d'un processus politique inclusif en Guinée, associant un large éventail de parties prenantes, notamment les femmes et les jeunes, afin de promouvoir l'appropriation nationale de la transition, d'instaurer la confiance et de prendre en compte les différents points de vue sur les questions de gouvernance, de droits de l'homme et de réconciliation ;

5. ***Demande*** à la Commission de l'UA d'échanger avec les autorités de transition guinéennes en vue d'identifier les domaines concrets dans lesquels un soutien est nécessaire et de fournir à la Guinée l'appui technique et financier dont elle a besoin, en particulier pour l'organisation du référendum sur la nouvelle constitution prévu en septembre 2025, ainsi que pour le renforcement des systèmes judiciaires et la préparation des élections générales prévues en décembre 2025, conformément aux principes et instruments de l'UA ;

SILENCING THE GUNS IN AFRICA
www.peaceau.org

6. ***Appelle*** les organisations internationales et les partenaires bilatéraux à soutenir les autorités de transition de la Guinée afin d'assurer le succès du processus de transition et le retour rapide à l'ordre constitutionnel ;

7. ***Exprime sa gratitude*** aux autorités de transition et au peuple de la République de Guinée pour l'accueil chaleureux réservé à la délégation du CPS lors de sa mission ;

8. ***Décide*** de rester activement saisi de la question.